

POURQUOI PROTECTIONS?

1. VOUS CHOISISSEZ LA DURÉE

Protégez-vous pour la durée de votre voyage ou optez pour un contrat annuel, plus avantageux si vous voyagez régulièrement.

2. VOUS CHOISISSEZ LE NIVEAU DE PROTECTION

Optez pour une assurance annulation, une assurance assistance ou une assurance all-in.

3. NOUS ASSURONS VOS ARRIÈRES

Un problème? Nous sommes jour et nuit, 7 jours sur 7 à vos côtés et vous aidons à régler les formalités administratives et financières dans les plus brefs délais.

ASSURANCE VOYAGE

CONTRATS TEMPORAIRES ET ANNUELS

Ce n'est pas nécessairement à cause de crocodiles meurtriers dans le billabong australien que vos vacances peuvent tourner au chaos. Ce sont souvent de petits détails: vos bagages qui se perdent à l'aéroport, votre dent qui vous joue des tours dans un bus de Bangkok, une chute avec un scooter de location à Corfou ...

En voyage, de petits désagréments deviennent vite de véritables cauchemars.

Ne partez donc pas sans protection!

NE PARTEZ JAMAIS SANS ASSURANCE!

Vous doutez encore de l'utilité d'une assurance voyage? Jetez donc un coup d'œil sur les chiffres suivants:

- Un rapatriement d'Espagne coûte € 9.700 et du Mexique € 18.820. Avec Protections: rien!
- En montagne, les frais de sauvetage en dehors des pistes s'élèvent à € 500 minimum (€ 1.250 si un hélicoptère doit intervenir). Chez Protections: € 0.
- La visite d'un médecin en Turquie s'élève à € 200. Heureusement Protections vous la rembourse.
- Une petite journée de clinique aux USA ne vaut pas moins de \$ 2.500. Sans compter les honoraires du médecin qui viennent en plus! Heureusement que vous pouvez nous envoyer la facture! Non?

Protections est un produit assuré par ATV SA (code 1015).
Le présent dépliant n'est qu'un résumé des conditions générales et n'a aucune valeur contractuelle.

CONTRAT TEMPORAIRE

1. ANNULATION

4,9% du montant du voyage (min. pp: € 20)

2. ASSISTANCE VOYAGE

Europe: € 2 par jour (min. pp: € 20)

Monde: € 4,5 par jour (min. pp: € 35)

3. ALL-IN (annulation et assistance voyage)

7% du montant du voyage (min. pp: € 70)

4. FLIGHT GUARANTEE

pour seulement € 8

Modalités de souscription:

- assistance voyage & all-in valables pour les voyages de maximum 30 jours
- annulation, all-in & flight guarantee à souscrire lors de la réservation ou de la confirmation du voyage
- assistance voyage à souscrire au plus tard le jour avant le départ et pour toute la durée du voyage
- Europe = les États-membres de l'Union européenne ainsi que Monaco, San Marin, Andorre, le Liechtenstein, la Cité du Vatican, la Suisse, le Monténégro, la Biélorussie, la Bosnie-Herzégovine, la Fédération de Russie (jusqu'à 60° de longitude est), l'Islande, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, la Moldavie, la Norvège, la Serbie, la Turquie, l'Ukraine, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et Israël, à l'exception du pays du domicile de la personne assurée.

CONTRAT ANNUEL

| | Single (= 1 pers.) | Duo (= 2 pers.) | Family (= max 6 pers.) |
|----------------------|-----------------------|--------------------|---------------------------|
| 1. ANNULATION | € 130 | € 195 | € 240 |
| 2. ASSISTANCE | € 190 | € 285 | € 330 |
| 3. ALL-IN | € 250 | € 375 | € 450 |

assistance véhicule (option) € 95

Modalités de souscription:

- assistance & all-in valables pour les déplacements à l'étranger de maximum 95 jours consécutifs, prime supplémentaire de € 40 par personne par 30 jours jusqu'à maximum 1 an
- annulation & all-in à souscrire lors de la réservation ou de la confirmation du voyage
- assistance à souscrire au plus tard le jour avant le départ
- les personnes suivantes peuvent être assurées ensemble dans un contrat duo (maximum 2 personnes) ou family (maximum 6 personnes): les membres d'une famille, à savoir l'assuré(e), son époux/épouse, son conjoint de fait ou de droit, leurs parents et enfants vivant sous le même toit ou qui sont domiciliés auprès de la famille ainsi que les enfants mineurs d'un mariage dissous qui ne vivent pas sous le même toit.

GARANTIES

1. ANNULATION

CA COUVRE QUOI?

Vous ne pouvez pas partir en vacances et nous demandez de déplacer votre voyage ou d'annuler vos vols et hôtels et de vous rembourser.

QUE FAIT PROTECTIONS?

Nous postposons votre voyage sans frais ou nous vous remboursons l'acompte versé à concurrence de € 10.000 (€ 3.500 pour un contrat annuel). Votre franchise s'élève à € 50.

Votre voyage coûte plus que € 10.000? Contactez-nous.

QUELLES SONT LES RAISONS VALABLES POUR ANNULER?

Chaque cas est traité individuellement mais les situations suivantes entrent d'office en considération:

- maladie, accident ou mort de vous-même, de votre partenaire, compagnon de voyage, d'un membre de votre famille au 2ème degré, de votre hôte ou de votre remplaçant professionnel. **Les maladies chroniques ou préexistantes** sont aussi couvertes pour autant qu'il n'y ait pas eu de contre-indication médicale à la réservation du voyage;
- complications de grossesse;
- licenciement pour raisons économiques ou nouveau contrat de travail d'une durée minimum de 6 mois;
- dégâts importants à vos biens immobiliers;
- seconde session;
- divorce ou séparation;
- épidémie reconnue au niveau international, catastrophe naturelle ou acte de terrorisme (garanties étendues);

2. ASSISTANCE VOYAGE

CA COUVRE QUOI?

Vous avez un accident en voyage, devenez malade, perdez vos bagages ou faites une chute avec un scooter de location. En bref, votre assurance assistance vous couvre contre toute une série de désagréments qui, lors d'un voyage peuvent s'avérer désagréables et coûteux.

QUE FAIT PROTECTIONS?

Nous vous remboursons les frais jusqu'à un montant maximum.

CE QUE PROTECTIONS VOUS REMBOURSE?

En cas de problèmes personnels ou médicaux

- vos frais médicaux (**illimité** – franchise € 25);
- vos frais consécutifs à votre accident de voyage (jusqu'à € 5.000);
- vos frais de rapatriement en cas de maladie, accident ou décès;
- vos frais de retour anticipé pour motif impérieux;
- vos frais supplémentaires en cas de catastrophe naturelle, épidémie ou terrorisme;
- les frais d'hébergement à l'étranger de votre famille en cas d'hospitalisation;
- les frais de recherche et sauvetage (jusqu'à € 12.500).

En cas d'accident

Votre famille reçoit une indemnisation de € 12.500 en cas de décès. En cas d'invalidité permanente consécutive à un accident de voyage, vous percevrez jusqu'à € 25.000 d'indemnité.

Responsabilité civile

Nous indemnisons en cas de dommages corporels et matériels que vous auriez causé à des tiers à concurrence de € 125.000. Franchise de € 125.

En cas de problème avec vos bagages

Vos bagages ont été abîmés, volés ou ne sont tout simplement pas arrivés? Dans ce cas nous vous versons jusqu'à € 1.875 (franchise de € 50). Vous recevez jusqu'à € 375 pour acheter le nécessaire si vos valises se font attendre plus de 12 heures.

Compensation en cas de rapatriement

Si vous devez écourter votre voyage suite à un rapatriement, vous recevez un bon de valeur de € 2.500 au maximum. Vous pourrez ainsi repartir plus tard. Les frais de rapatriement sont bien entendu aussi couverts (voir ci-dessus).

En cas de retard important

Nous vous accordons une compensation lorsque votre vol arrive beaucoup trop tard: pour 12 heures, elle est de € 50 et € 100 pour plus de 24 heures.

3. ALL-IN (annulation et assistance voyage)

Partez sans soucis en voyage grâce à la formule combi de Protections! Pour une protection complète, avant ET pendant votre voyage, optez pour une assurance 2-en-1: vous bénéficiez à la fois d'une assurance annulation et d'une assistance voyage. C'est plus avantageux que de souscrire séparément aux deux assurances et vous partez en vacances la conscience tranquille.

4. FLIGHT GUARANTEE

Ces dernières années, le nombre de compagnies aériennes en difficultés financières a considérablement augmenté. Pour vous éviter, à vous client, de perdre votre argent lors d'une éventuelle faillite, nous vous proposons une garantie jusqu'à € 1.250 valable avant mais aussi après votre départ!